



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du mardi 18 mars 2025

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 33
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de publication : 25 mars 2025

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, CUINET Jean-Pierre,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, MUGNIER Christine,
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	HERRMANN Nadine, BOUTELOUP
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Guillaume
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, ANTOINE Patricia,	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CRETIN-MAITENAZ Blandine, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

GOMET Nicolas, DRUET Timothée

Objet : Cession de terrain à Madame et Monsieur ROQUEL - Retrait de la délibération du 15 juillet 2024

Rapporteur : Madame Sylvette MARCHAND

Par délibération n° DCM-2024-057 du 15 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la parcelle cadastrée section BZ n°10 à Madame et Monsieur ROQUEL demeurant rue de la Résistance.

À la suite de différents contacts intervenus depuis avec la collectivité, ils ont fait part, par courrier réceptionné le 20 février 2025, de leur souhait de ne plus accéder à la propriété de ladite parcelle.

Par conséquent, il convient de procéder au retrait de la délibération susnommée.

La parcelle cadastrée section BZ n° 10, menant à la berge du Doubs ne sera pas accessible au public pour des questions de sécurité.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 12 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le retrait de la délibération n° DCM-2024-057 du 15 juillet 2024 approuvant la cession de la parcelle cadastrée section BZ n° 10 d'une contenance de 647 m² au profit de Madame et Monsieur ROQUEL,
- **DE PRÉCISER** que la parcelle susnommée menant à la berge du Doubs, rue de la Résistance, ne sera pas accessible au public pour des questions de sécurité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce retrait.

SCRUTIN POUR : 33
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Mme et M. Vincent ROQUEL_58 rue de la Résistance_39100 DOLE
- Maître Thomas ROQUEL_23 rue Buffon_21000 DIJON

*Fait à Dole, le 18 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNON

